### Cession de droit indivis - Droit commun

#### Références du dossier

Dossier:

Date de signature : 17/05/2022

Rédacteur :

#### Saisie

# Prix de cession d'une licitation ne faisant pas cesser l'indivision

Prix (en ce compris la prise en charge du passif) : 50000 €

Afférent aux biens immobiliers : 20000 €

Afférent aux biens mobiliers : 30000 €

#### Droit de mutation sur la soulte

#### Augmentation de la part départementale (LF 2014)

Le bien indivis est-il situé dans un département ayant voté la surtaxe ? OUI

Indiquez le montant de la taxe départementale votée : 4,50 %

### Régime fiscal

La licitation a lieu moyennant une soulte de 50000 €. Il vous appartient d'appliquer le régime fiscal afférant à ce montant.

	Base de perception	Taux	Montant des droits
Immobilier - Droit commun :	20000€	5,80665 % %	1161,00 € €
Immobilier - Régime de la TVA :	0,00€	0,71498 % %	0,00 € €
Autre cas :	30000€	0 %	0,00 € €

Attention, la soulte et la prise en charge du passif sont représentatives des biens partagés ou licités et doit permettre l'application du tarif propre à chaque bien (CGI, art. 747).

### **Emoluments de formalités et Débours**

Emolument de formalités HT : 800,00 €

Débours : 200,00 €

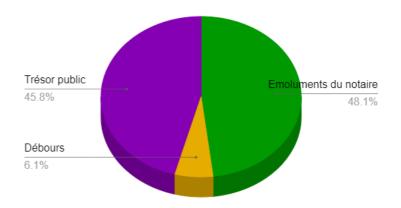
### Total des droits et frais

Emoluments du notaire : 1 570,00 €

Débours : 200,00 €

Trésor public : 1 495,00 €

Montant des frais : 3 265,00 €



# Détail des frais

## Emoluments du notaire - C.com. Art. A 444-87b

3,870% sur 6 500,00 € = 251,55 €

1,596% sur 10 500,00 € = 167,58 €

1,064% sur 33 000,00 € = 351,12 €

Total: 50 000,00 €

TOTAL Hors T.V.A : 770,25 €

# Récapitulatif et calcul de la TVA

Total HT des émoluments du notaire : 770,25 €

Emoluments de formalités (HT) : 800,00 €

Total HT: 1 570,25 €

TVA: 314,05 €

Total TTC : 1 884,30 €

### **Débours**

Débours : 200,00 €

# **Tresor public**

CSI (art. 879 du CGI) : 0,10% sur 20 000,00 € = 20,00 €

Droit de mutation sur le prix de cession :

5,80665% sur 20 000,00 € = 1 161,00 €